

A CAPELLA !

LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA CHAPELLE BÂTON – N°10

EDITO

LE MOT DU MAIRE

Le dernier aménagement foncier que le département mènera !

Certains ont connu des remembrements dévastateurs : haies, chênes centenaires ...

La réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes en présence d'une cinquantaine de personnes a été l'occasion d'insister : il s'agit de préserver l'environnement tant paysager qu'aquifère.

Tout d'abord, cet aménagement est nécessaire pour ne pas discriminer, chaque structure devant recevoir les mêmes facteurs de performance.

Ensuite, trop de chemins sont devenus obsolètes. Sans utilisation partagée, une mise en culture devient alors nécessaire dans une approche légale de non-artificialisation des terres.

L'aboutissement du projet permettra de récupérer quelques hectares qui, le moment venu, sera l'occasion d'interroger la population sur leur destination.

Enfin, cet aménagement s'inscrit aussi dans une logique de qualité de l'eau. Une des sources du Bé étant proche de Maleffe, les gouffres, Les renardières, ce projet fait coup double.

Le territoire de la Chapelle Bâton présente donc un intérêt certain pour le bassin de la Varenne qui fournit l'eau potable au grand Poitiers.

Par conséquent, nos pratiques feront certainement l'objet d'une grande attention dans les années futures, mais ne perdons pas de vue que l'eau nous appartient aussi !

Pour contacter la Mairie

Adresse : 2 rue Capella 86250 La Chapelle-Bâton

Téléphone : 05.49.87.11.58.

Adresse mail : la-chapelle-baton@departement86.fr

Samedi 27 Janvier : Vœux du Maire



Nouvelle année : galettes et vœux



Plus de 70 personnes étaient présentes aux vœux du Maire et de son équipe.

Monsieur le Maire a présenté l'activité municipale et associative 2022 et les projets 2023 pour la commune et ses habitants.

A l'issue des discours de Lydie NOIRAULT – conseillère départementale du canton de Civray et du représentant de M.LECAMP député, les chapellois se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Inauguration du nom de la salle des fêtes : La Chapelloise

Suite aux votes exprimés pour le nom de la salle des fêtes, une plaque a été réalisée par l'entreprise Seritech à l'Isle Jourdain. Elle a été installée par Pascal, agent technique et Mathieu, 1^{er} adjoint.



DANS CE NUMERO (PAGE 3)

**PREMIER MARCHÉ
DE NOËL**

**RETOUR SUR LE SUCCÈS
DU REPAS DE CHASSE**

**LE DÉPARTEMENT A LA
RENCONTRE DES
STRUCTURES DU
TERRITOIRE**

LA COMMUNE

L'actualité de La Chapelle-Bâton

Délibérations du Conseil municipal

Délibérations prises lors des deux derniers conseils

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si la commune souhaite continuer à participer au groupement de commandes d'achat d'énergie coordonné par le syndicat énergies Vienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité de rester dans ce groupement.

Concernant les travaux de voirie de l'année 2023, le conseil municipal envisage la réfection d'une partie de la route à l'entrée du village de la Grande Saunière et de la route de la Rousselière.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs usagers se sont plaints du stationnement récurrent le long de la rue St Jacques (en haut de la route principale).

Afin de sécuriser la traversée du bourg, Monsieur le Maire propose d'y réglementer le stationnement en n'autorisant que les arrêts minute. Une réunion sera organisée avec les riverains concernés afin d'expliquer les mesures prises ; un arrêté réglementant le stationnement sera pris.

Suite au départ en retraite de Solange PETE, un recrutement d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 5h hebdomadaire, par un contractuel est validée par le conseil municipal.

L'heure de la retraite a sonné !

Après 14 années d'activité au sein de la commune, Solange PETE a fait valoir ses droits à la retraite. Le Maire, les élus et sa famille, se sont réunis pour lui souhaiter une bonne retraite méritée.

Monsieur le Maire a retracé la carrière de Solange qui a ensuite évoqué son meilleur souvenir : s'occuper des enfants à l'école (cantine, cerceaux...).

L'équipe municipale lui a remis un camélia à planter et un coffret escapade gourmande à utiliser pour 2 personnes.



HISTOIRE - PATRIMOINE

Notre Histoire...

Une habitante de Chapelle-Bâton nous a transmis une photo. A vos souvenirs !

Reconnaissez-vous quelqu'un ? Des idées sur la date et le lieu ?



Merci d'envoyer vos réponses à l'adresse mail : a.capella86250@gmail.com

DIVERS

En Bref!

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte :

Lundi de 15h à 18h

Mardi de 15h à 18h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 15h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Les permanences du maire et des adjoints seront organisées sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

POINT INFOS

Inscription école

Vous venez d'arriver dans la commune ou vos enfants sont en âge d'être scolarisés. Contactez la Mairie pour obtenir votre attestation obligatoire en amont du rendez-vous avec l'école.

Antenne téléphonique

Après l'avoir tant attendue, l'antenne est opérationnelle depuis mi-décembre.

Réunion publique : aménagement foncier



Organisée le 8 mars par le conseil départemental, la présentation du futur schéma aménagement foncier a regroupé 52 agriculteurs et propriétaires fonciers. A l'issue, de nombreuses questions ont émergé.

A VOS AGENDAS BIS

La Chapelle-Bâton

86250

Le comité des fêtes

Dimanche 2 Juillet

RANDONNEE

Matin: Randonnée pédestre - VTT

Départ du stade à partir de 8h00

Merci d'emmener votre gobelet

Tarif : - Marche : 3€ - VTT : 5€

*Café chaud
Ravito - Apéro*



Marche/Trail : 6 / 9 / 13 / 17 km

VTT : 17 / 25 / 37 / 47 / 55 km

(port du casque obligatoire)



Midi: Pique-nique tiré de votre sac

Nouveauté: Marchand d'huîtres et Food truck

Après-midi: Démonstration de VTT trial

Par les jeunes de l'UCC Vivonne

-15h00: Pétanque tarif : 8€ par équipe

Soirée: - 19h30: Paëlla: 19€

Inscription au: 06 20 78 71 17 ou 05 49 87 19 77

ou comitedesfetes.lachapellebaton@gmail.com

- 23h00: Feu d'artifice musical



Buvette

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique 2023

INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNE

L'actualité du Civraisien en Poitou

DÉFI ZÉRO DÉCHET VERT

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) et le SIMER assurent la collecte et le traitement des déchets dans le sud de la Vienne.

Devant le constat que les végétaux représentent une part considérable des déchets des ménages, ils convient d'agir pour trouver des solutions alternatives à la déchèterie et au brûlage qui reste une pratique interdite.

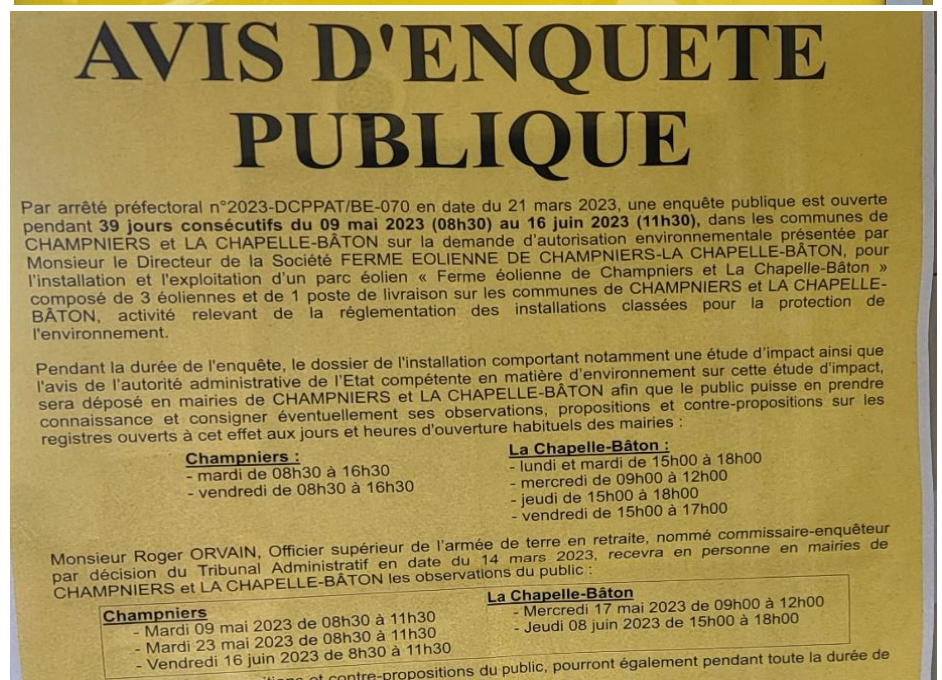
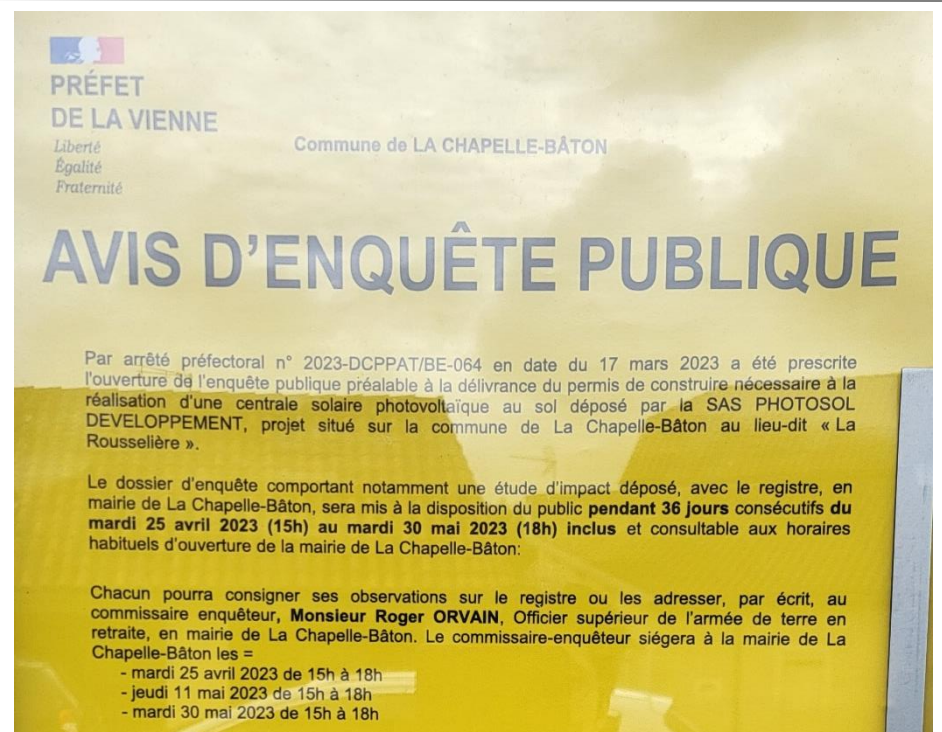
C'est pourquoi le SIMER et la CCCP se sont engagés sur des plans d'actions pluriannuels en faveur du tri et de la valorisation à la source des biodéchets.

Le défi zéro déchet vert est donc organisé à l'échelle du territoire de la CCCP sur lequel le SIMER assure la gestion des déchets pour 2/3 de ce périmètre, l'autre partie du territoire étant géré en direct par la Communauté de Communes.

S'engager dans la mise en œuvre d'un défi zéro déchet vert répond donc à plusieurs objectifs :

- Mettre en lumière l'importance des déchets organiques, et plus particulièrement les végétaux, et montrer les enjeux de la bonne gestion ;
- Accompagner des groupes de particuliers et de professionnels sur le changement de meurs pratiques au quotidien. Grâce à un parcours de formation et de sensibilisation, chaque participant trouvera des solutions adaptées à ses besoins ;
- Diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des habitants en s'appuyant sur les expériences individuelles des participants.

Avis d'enquêtes publiques



DÉCOUVREZ DANS LA COMMUNE

PREMIER MARCHÉ DE NOËL : UN FRANC SUCCÈS

Dimanche 18 décembre 2022 a eu lieu le premier marché de Noël organisé par l'association Trait d'Union en Sud Vienne en collaboration avec la municipalité.

350 visiteurs, 30 exposants, 500kg d'oranges d'Andalousie vendues, de belles animations... Un franc succès !



RETOUR SUR LE SUCCÈS DU REPAS DE CHASSE

103 personnes ont pu déguster un excellent repas concocté par l'ACCA le 1^{er} Avril 2023.

Afin qu'un grand nombre d'habitants puisse en profiter, l'association de chasse a comme les années précédentes, mis en place les repas à emporter. 40 gourmands s'en sont emparés.

Au menu :

- Terrine de Sanglier
- Civet de Daguet et Faon et ses pommes de terre
- Fromage
- Dessert

LE DÉPARTEMENT A LA RENCONTRE DES STRUCTURES DU TERRITOIRE

Le jeudi 2 Mars, Alain PICHON, président du département, Lydie NOIRAUT, Jean-Olivier GEOFFROY, conseillers départementaux du canton de Civray et Marie-Annick, 2^{ème} adjointe, représentante du Maire, Jean-Michel MERCIER ont rendu visite à l'association « Citoyens Dès Demain ».

« Ouvert en janvier 2015, le lieu de vie accueille une dizaine de jeunes de 12 à 21 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, en rupture sociale, familiale et scolaire. »



Publication de la Mairie de la Chapelle-Bâton
 Directeur de la publication : Jean-Michel MERCIER (Maire)
 Directrice de la rédaction : Ophélie PASQUET (Conseillère municipale)

Réalisation : Commission communication du Conseil municipal
 Crédits photos : Pascale / Ophélie / Alexandre
 Impression : Mairie
 Distribution : élus de la commune

LES CHASSEURS DE LA CHAPELLE-BÂTON PLANTENT

Si les chasseurs sont là pour assurer une régulation des populations de gibier et de nuisibles, ils ont également le devoir de s'investir pleinement dans la protection et le développement du biotope.

C'est donc avec le soutien financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne (FDC86) et de la Société ENERTRAG (Développeur éolien du projet "Plaine de Beauvais") que l'ACCA de la Chapelle Bâton s'est lancée dans un tout premier projet de plantation de haies.

Une dizaine de bénévoles se sont donc retrouvés en ce glacial samedi matin du 17 décembre pour planter 200 mètres de haie :

- 170 mètres à la "Pierre Folle" sur une parcelle communale située le long de la propriété exploitée par monsieur Vincent VERGEAU
- 30 mètres supplémentaires sur une parcelle située à Chez Bouton et appartenant à Madame Marie-Annick CLERCY.

Il convient de signaler que les plants ont été fournis par la FDC 86 et que l'aide financière apportée par la Société ENERTRAG a permis de couvrir les frais de préparation du terrain et de paillage de la haie.

Un grand merci au Conseil Municipal qui a autorisé la plantation sur une parcelle communale, aux chasseurs et non chasseurs qui ont participé à cette journée de travail, à Vincent VERGEAU pour la "mécanisation" de la partie paillage.

Ce premier projet réalisé, gageons que de nombreux autres suivront. Pour 2023, un projet de 330 mètres est à l'étude pour une plantation à l'horizon des mois de novembre ou décembre.

Par ailleurs, nous invitons tous les propriétaires intéressés par un chantier de plantation de haies (hors jardin privé et cour privé) à se faire connaître auprès de la MAIRIE.



A VOS AGENDAS !

La Chapelle-Bâton
Flamenco
Spectacle Atelier

Flamenco - Andalousie (Medina Sidonia)
 Inclusion de danseurs porteurs de Trisomie 21

Mercredi 12 Avril 2023
 Salle polyvalente La Chapelloise
 20h30 - Flamenco

Participation Libre
 Les bénéfices seront reversés à une association oeuvrant pour l'inclusion de personnes en situation de handicap (trisomie 21)

Trait d'Union en Sud Vienne

Charroux
Concert Lyrique
Compositeurs et Handicap

L.v. Beethoven - R. Schumann - C. Schumann
 C. Chaminade - J. Rodrigo - G. Fauré - G. Duparc

Chant-Lyrique - Madeline Ménager
 Piano - Etienne Goepf

Dimanche 16 Avril 2023
 Eglise Saint-Sulpice
 16h00
 5 €
 Gratuit pour les -12ans

Chastafior

Trait d'Union en Sud Vienne

APE Les Châtaigniers
FÊTE DU PRINTEMPS À PAYROUX

08 H 00 | 1ER MAI 2023

Restauration sur place
 Randonnée pédestre 8h00 - 4 €
 Vide grenier - 1 € le mètre
 Producteurs artisanaux et créateurs
 Jeux pour enfants Buvette
 Course de caisses à savon
 Les Givrés de Noël

Producteurs : Linda au 06 34 02 26 33
 Vide Grenier : Myriam au 06 88 13 48 89

LA CHAPELLE BÂTON 86250
EGLISE SAINT PIERRE
 2 Rue des Tilleuls, 86250 La Chapelle-Bâton

KENZO DAVID
 CONCERT AU PROFIT DE L'UKRAINE

ENTRÉE GRATUITE

DIMANCHE 23 AVRIL
 CONTACT
 Tél : 068851000 - www.kenzodavid.com
 CONCERT 15 H

Vous souhaitez nous informer d'un évènement, manifestation, information, envoyez-nous un mail à a.capella86250@gmail.com avant le 15 juin 2023 !